

Cadre juridique d'application en Belgique concernant les droits fondamentaux des personnes handicapées

Convention ONU

Inclusion, non-discrimination, aménagements raisonnables

+ autres traités internationaux et européens de droits humains non spécifiques aux personnes en situation de handicap (Convention européenne des droits de l'Homme, Charte sociale européenne, Convention internationale des droits de l'enfant, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes...)

Directive européenne sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

Non-discrimination et aménagements raisonnables à l'emploi

→ Transposée dans le cadre de la législation interne antidiscrimination

Constitution

Inclusion, Non-discrimination, aménagements raisonnables

Articles 10 (égalité), 11 (non-discrimination) et 22 ter (droit des personnes en situation de handicap à l'inclusion et aux aménagements raisonnables)

Législation antidiscrimination ←

Non-discrimination et aménagements raisonnables

Loi fédérale du 10 mai 2007 et ensemble des décrets et ordonnances antidiscrimination propre à chaque entité fédérée

Protocole aménagements raisonnables

Aménagements raisonnables

Normes spécifiques

Exemple :

- Décrets et ordonnances relatifs à l'accès des chiens d'assistance
- Arrêté royal du 11 septembre 2022 modifiant le Code du bien-être au travail en ce qui concerne le processus de réintégration des travailleurs en incapacité de travail
- Loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine